

Conseil d'école du lundi 8 novembre 2021

Personnes présentes :

Délégués de parents titulaires :

Mme BOULLIER
Mme HARISTOY
Mme DURRITXAGUE

Représentants de la Mairie :

- M.DUBLANC (conseiller municipal)
- M.ELISSALDE (directeur général des services adjoint)
-

Enseignants :

- Mme LEMAIRE(PS)
- Mme ELGOYHEN (MS - directrice)
- M.LADOUSSE(GS)

ATSEM :

- Mme SAINT-JEAN

Séance ouverte à 18 h 00.

Tour de table et présentation pour ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2021-2022

Choix d'un secrétaire enseignants : M. LADOUSSE
Choix d'une secrétaire parents élus : Mme BOULLIER

Rappel de l'ordre du jour :

-
- Élections au Conseil d'École
- Rentrée scolaire 2021/2022 : effectifs et organisation
- Règlement intérieur
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
- Présentation du plan de continuité pédagogique
- Projets pédagogiques
- Travaux
- Questions diverses

1) **Elections au Conseil d'Ecole :**

<u>Année</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs/Nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Sièges</u>	<u>Sièges pourvus</u>
2020	137	78	12	66	3	3

<u>Année</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs/Nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Sièges</u>	<u>Sièges pourvus</u>
2021	132	76	15	61	3	3

Le taux de participation s'élève à 57,58% et reste stable par rapport aux années précédentes.

Ont été élues représentantes des parents d'élèves titulaires au conseil d'école :

Mme Sophie BOULLIER
Mme Adeline HARISTOY
Mme Virginie DURRITXAGUE

2) **Effectifs et organisation :**

L'école compte 71 élèves à ce jour. Un nouvel élève est arrivé après les vacances de la Toussaint en petite section.

Répartition des classes :

PS - Mme Christèle LEMAIRE : 20 élèves
MS - Mme Hélène ELGOYHEN : 26 élèves
GS - M. Jean-François LADOUSSE : 25 élèves

Des demandes d'inscription d'enfants nés en 2019 ont été déposées en mairie. Compte tenu de l'effectif en petite section cette année, les élèves nés en janvier et février pourront être accueillis dans la limite des places disponibles.

Des conseils ont été pris auprès de l'inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de Bayonne, concernant l'accueil de ces nouveaux élèves. Les éléments de réponse suivants ont été apportés :

- l'écart entre les TPS et les PS ne doit pas être trop important. Il semble raisonnable de ne pas aller au-delà des enfants qui sont nés en janvier et février.

- Les élèves accueillis, nés en 2019, feront leur rentrée en petite section à la rentrée de septembre 2022 : l'accueil en TPS ne se traduira pas par un passage anticipé en moyenne section.

- L'accueil des TPS se fera dans le respect des besoins et des rythmes des enfants, notamment en ce qui concerne l'amplitude horaire de la journée. Ce projet de scolarisation sera discuté avec les familles.

Questions des représentantes des parents : Comment s'explique le différentiel entre les prévisions (pour rappel, 25 élèves avaient été annoncés pour la rentrée de septembre 2021) et les effectifs réels en petites section ?

Réponse des représentants de la mairie : Les prévisions d'effectifs se font très tôt dans l'année, au mois de décembre, il est donc très difficile d'avoir une vue d'ensemble. De plus, les inscriptions ont été tardives cette année.

Madame Elgoyhen précise également qu'il y a plusieurs écoles sur la commune (école bilingue Baste Quieta, école privée confessionnelle, ikastola) et qu'il est difficile de prévoir dans quelle école vont être inscrits les enfants nés sur la commune.

3) Règlement intérieur :

Le règlement intérieur envoyé aux différents représentants en amont de la réunion est abordé dans ses grandes lignes, avec une attention particulière portée sur les thèmes suivants : la fréquentation scolaire, la ponctualité, le suivi de la scolarité, les coordonnées des familles, les droits et obligations.

Il est également que la voie menant à l'école n'est pas accessible aux voitures et qu'une place pour les personnes à mobilité réduite a été créée provisoirement en face du petit portail de l'école élémentaire.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des présents. Il sera envoyé aux parents par messagerie électronique et devra être lu attentivement. Un document à signer, attestant de la lecture et de l'engagement des parents à le respecter, sera quant à lui transmis par l'intermédiaire des cahiers de liaison et devra être signé par les deux parents.

Ces documents pourront être distribués, au format papier, aux familles qui le souhaitent.

4) Plan Particulier de Mise en Sûreté :

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté », est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas de risques majeurs (tempête, risque chimique ...) ou en cas d'attentat/intrusion.

Ces plans définissent notamment des lieux de confinement répartis dans et en dehors de l'école, dans l'attente de l'intervention des secours.

Il est rappelé qu'en cas de déclenchement du PPMS, les parents sont invités à ne pas se rendre à l'école pour récupérer leur enfant et à ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

En cas d'intrusion, il existe deux possibilités : l'évacuation ou le confinement dans les classes ou dans des locaux pré-identifiés comme étant les plus sûrs.

M.CARRICART, agent de l'Équipe Mobile de Sécurité rattaché au rectorat de Bordeaux, est passé à l'école le lundi 18 octobre, en présence des services de la mairie et de la directrice, afin de rediscuter des lieux de repli envisageables les plus adaptés.

Un exercice de confinement a été organisé le lundi 8 novembre (initialement prévu le jeudi 21 octobre, il avait dû être annulé en raison de l'absence de Madame Elgoyhen, directrice).

Comme indiqué dans le mot à destination des familles distribué à la suite de l'exercice, les mots « attentat » et « intrusion » n'ont pas été employés. Avec des élèves de maternelle, cet exercice vise dans un premier temps à apprendre aux enfants à réagir à un signal.

Les enseignants ont également réalisé un repérage des voies d'évacuation prévues dans le PPMS.

Question des représentantes de parents : Y a-t-il eu un retour sur la situation vécue au collège lors du déclenchement du PPMS attentat-intrusion, le jeudi 21 octobre ?

Réponse de madame Elgoyhen : Il n'y a pas eu de retours officiels pour le moment. Les configurations des deux établissements sont totalement différentes du fait de leurs tailles et de l'âge des élèves. Il semble donc difficile de tirer des leçons collectives de cette expérience.

Les représentantes des parents tiennent à préciser que les familles ont apprécié la communication et l'envoi du courriel à ce sujet, le soir de l'évènement. Madame Elgoyhen remercie quant à elle ses collègues pour la gestion de cette journée particulière.

5) Présentation du plan de continuité pédagogique :

Ce plan vise à assurer la continuité pédagogique en cas de fermeture de classe liées à la situation sanitaire. Pour rappel, la classe ferme, dès un cas confirmé, pour sept jours maximum soit quatre journées d'école au plus.

Les outils choisis pour communiquer avec les familles et les élèves sont d'une part, les messageries électroniques et d'autre part, des documents au format papier (plan de travail et fiches) que les parents seront invités à venir retirer à l'école. Les élèves rapporteront ces documents à leur retour en classe.

Pour rappel, les adultes portant le masque ne sont pas considérés comme cas contact lors de la fermeture d'une classe. De la même manière, les élèves ne sont pas considérés comme cas contacts lorsqu'un adulte, portant le masque, est positif au COVID 19.

6) Projets pour l'année scolaire 2021-2022 :

Les élèves de moyenne et grande section se sont rendus à Anglet, pour la biennale d'art contemporain, le lundi 18 octobre. Ils ont pu observer et s'exprimer sur trois œuvres se situant à la Barre puis ont participé à des activités en classe (légendage de photos, expression des émotions ressenties face aux œuvres présentées, productions en Land art avec des matériaux naturels).

Les trois classes de l'école sont inscrites au projet Maternelle et cinéma organisé par le conseiller pédagogique d'Arts plastiques Jean-Philippe MERCÉ. Il s'agit de visionner deux films d'animation ; cette année, « Duos de choc » (ensemble de quatre courts-métrages) et « Un, deux, trois Léon » (ensemble de quatre courts-métrages, également). Des activités seront ensuite proposées en classe afin d'exploiter ces visionnages. La première séance devrait avoir lieu dans le courant du mois de novembre.

Magali MARCEL, intervenante musique des CMR, vient animer, en co-intervention avec les enseignants, un projet autour du thème « Quatre saisons ». Ce projet pluridisciplinaire, validé par l'inspection de l'Education nationale, doit nous mener, tout au long de l'année, à diverses créations et productions.

Projet natation à la piscine d'Ustaritz : compte tenu du contexte sanitaire, l'activité natation est réservée aux niveaux de classes dits prioritaires. Les élèves de grande section ne seront donc pas concernés par cette activité, cette année.

Monsieur Ladousse souhaite reprendre l'activité dès que cela sera possible. Il souhaite préciser que cette activité nécessite la présence de personnes agréées. Les parents seront informés des dates de cessions d'agrément dès qu'elles nous seront communiquées.

Les activités habituellement réalisées sous forme de décloisonnement (groupes mixtes de petits, moyens et grands) sont actuellement impossibles en raison du respect du non-brassage des classes et de l'impossibilité de faire entrer des parents dans l'école pour aider à l'encadrement des différents groupes.

Un emprunt de livres sera mis en place pour les élèves de moyenne section à partir de cette période. Les livres pourront être empruntés pour une semaine.

7) Travaux d'agrandissement de l'école :

Les plans ont été présentés aux enseignants et le calendrier est respecté pour le moment.

Pour rappel, l'école va être agrandie et rénovée et certaines pièces existantes seront réaffectées à de nouvelles fonctions.

Monsieur Dublanc, conseiller municipal, précise que tout sera fait pour impacter le moins possible le déroulement de la journée de classe, les travaux importants devant être réalisés pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Sans questions de la part des parents et après avoir remercié les participants pour leur présence, madame Elgoyhen clôture la séance à 19h00.